

Edition N° 9 - Juin 2009

# d'égal à égale!



Bureau de

l'égalité

30 ans

1979-2009

Inclus: cahier spécial

De « carrossière » à « papa de jour », portraits de pionnières et de pionniers

# Table des matières

Avant-propos .....	4
Promouvoir l'égalité: une responsabilité qui nous implique .....	5
Elisabeth Baume-Schneider, Ministre de la Formation, de la Culture et des Sports	
Association féminine pour la défense du Jura .....	7
Et la Constitution jurassienne créa le Bureau de la condition féminine .....	9
Joseph Voyame, auteur de l'avant-projet de la Constitution jurassienne	
Les premières années .....	10
Marie-Josèphe Lachat, Cheffe du Bureau de la condition féminine de 1979 à 1995	
Entrée en souveraineté et égalité .....	12
Pierre Boillat, Ministre de tutelle du Bureau de la condition féminine de 1979 à 1993 et avocat	
De 1996 à 2007, onze années passées à EGA .....	13
Karine Marti Gigon, Cheffe du Bureau de l'égalité de 1996 à 2007	
L'égalité: un long chemin pas si tranquille .....	16
Angela Fleury, Cheffe du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes	
Les 30 ans du premier bureau de l'égalité en Suisse .....	18
Patricia Schulz, Directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes	
Antenne interjurassienne de l'égalité .....	20
Barbara Ruf, Responsable du Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme du canton de Berne	
Bibliographie .....	22
Actions du Bureau de l'égalité – Formation .....	25
Adresses utiles .....	26

# Avant-propos

En cette année 2009, le Bureau de l'égalité fête ses 30 ans. Premier bureau de Suisse, inscrit dans la Constitution jurassienne (art. 44), le Bureau de la condition féminine ouvre ses portes le 5 mars 1979. Il œuvre depuis trois décennies pour la population jurassienne: d'abord au service de la condition féminine, puisqu'il s'agit d'aider les femmes à se construire une place dans la société au même titre que les hommes; puis, dès 2000, au service de l'égalité entre femmes et hommes, prenant le nom de Bureau de l'égalité.

Pour cet anniversaire, la revue «d'égal à égalE!» offre à ses lectrices et lecteurs un double numéro.

Elle vous invite tout d'abord à revisiter les 30 dernières années de lutte en faveur de l'égalité. En effet, la parole a été donnée à celles et ceux qui ont œuvré et qui œuvrent encore pour le Bureau de l'égalité et pour une politique égalitaire à tous les niveaux (*gender mainstreaming*) dans le canton du Jura. Un document de l'Association féminine pour la défense du Jura illustre l'impulsion militante de la création du Bureau. Les relations de ce dernier avec le Législatif et l'Exécutif sont représentées par les textes de M. Joseph Voyame, auteur de l'avant-projet de la Constitution jurassienne, ainsi que ceux de M. Pierre Boillat et de M<sup>me</sup> la Ministre Elisabeth Baume-Schneider, ancien et actuelle ministres de tutelle du Bureau. Les premières directrices, M<sup>mes</sup> Marie-Josèphe Lachat et Karine Marti Gigon exposent leurs motivations et leurs succès. Quant à M<sup>me</sup> Angela Fleury, elle évoque ses 18 premiers mois à la tête du Bureau de l'égalité et présente le

chemin à parcourir pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, particulièrement dans le monde du travail. En tant que pionnier, le Bureau de l'égalité occupe une place particulière dans l'institutionnalisation de l'égalité en Suisse. La perspective nationale est rapportée par M<sup>me</sup> Patricia Schulz, directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Enfin, M<sup>me</sup> Barbara Ruf, directrice du Bureau bernois de l'égalité, présente les enjeux de l'Antenne interjurassienne de l'égalité.

Ce numéro met également en lumière, dans un cahier intérieur, des femmes et des hommes ayant eu le courage de se lancer dans une profession atypique en matière de genre. La part belle est faite à l'une des actions phares du Bureau de la condition féminine, le prix «Vive les pionnières» décerné entre 1988 et 1999. Ce prix était décerné aux femmes ayant terminé un apprentissage dans une profession dite masculine. Cette récompense félicitait et encourageait les jeunes filles ayant démontré que tous les horizons professionnels leur sont ouverts. Le prix «Vive les pionnières» a été remplacé en 2000 par le prix «Un pas vers l'égalité». Des lauréates de ce prix, mais aussi d'autres Jurassiennes et Jurassiens, exerçant un métier destiné a priori au sexe opposé, sont invité-e-s dans ce cahier spécial «d'égal à égalE!» à évoquer leur choix, leur formation, leur parcours de vie. Nous vous convions donc à faire leur connaissance à travers les différents portraits proposés.

Bonne lecture!

# Promouvoir l'égalité : une responsabilité qui nous implique...

*Elisabeth Baume-Schneider*  
*Ministre de la Formation, de la Culture et des Sports*



Exprimer en quelques lignes les enjeux de trente ans d'activités du Bureau de l'égalité permet d'affirmer la nécessité d'agir pour que les femmes obtiennent ce qui, en regard de différents textes légaux, semble acquis. La déclaration universelle des droits de l'homme, la loi fédérale sur l'égalité, dont le but est de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail, ou encore la Constitution jurassienne, rappellent des débats de société mettant au cœur des préoccupations les valeurs de dignité, d'égalité, de solidarité et de fraternité. Pourtant, la réalité est encore trop souvent autre et difficile à vivre pour de nombreuses femmes.

Face à une multitude d'impressions contrastées, je vais articuler mon propos autour de quatre sentiments, soit la reconnaissance, la révolte, la lassitude et l'espoir.

## Reconnaissance

J'imagine le débat mené en janvier 1977 par Valentine Friedli, David Stucki, Roland Voisin, Pierre Philippe, François Mertenat, Serge Vifian et Roger Jardin pour inscrire dans la Constitution jurassienne le Bureau de la condition féminine. Cette volonté politique a légitimé une action de l'Etat en faveur de l'égalité. Promouvoir l'égalité ne se décrète pas un jour, mais nécessite

un engagement, une implication de longue durée ; j'éprouve de l'admiration pour ces femmes et ces hommes qui se sont engagé-e-s, qui ont permis qu'aujourd'hui l'on s'implique en ne se contentant pas de placer l'égalité en point de mire mais en réfléchissant et agissant. Je n'oublie pas que, si je peux m'exprimer si librement, je le dois aussi à ces pionnières qui, comme le dit Benoîte Groult, se battent « pour un besoin aussi vital et brûlant que le besoin d'aimer ».

## Révolte

L'égalité salariale doit être un enjeu de mobilisation ; comment admettre que la Suisse soit placée en 34<sup>e</sup> position dans ce domaine sensible et que les femmes soient encore payées 20% de moins que leurs collègues masculins ? Si certaines différences peuvent s'expliquer par des facteurs objectifs, comme l'âge, la formation, l'ancienneté ou encore le secteur d'activité, force est de constater que souvent l'explication demeure brinquebalante. De nombreux autres domaines nécessitent notre engagement et nous obligent à nous ouvrir au monde. L'exemple des femmes traversant des situations de guerre, trop souvent victimes d'actes de barbarie, sont, avec les enfants, des victimes civiles toutes désignées.

## Lassitude

S'il est utile de vérifier le sens et l'opportunité des actions menées par le Bureau de l'égalité, s'il est nécessaire de rendre des comptes sur le bon usage des budgets mis à sa disposition, il est parfois difficile d'avoir régulièrement à justifier son existence même ou d'entendre les quolibets habituels dont je vous fais grâce... Les personnes qui y travaillent s'engagent concrètement en faveur de causes aussi nobles et vitales que la lutte contre les violences domestiques, l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale, la clarification de relations de travail au travers du Chèque emploi, la mise en œuvre de la loi sur la prostitution, l'égalité dans le domaine de la formation, du choix du métier, l'intégration des femmes étrangères, etc.

Une politique de promotion de l'égalité ne signifie pas un formatage d'itinéraires de vie, égale en tous points, gommant les spécificités des femmes et des hommes. Il est indispensable de penser les différences plutôt que de les nier et le Bureau de l'égalité assume un rôle de prévention, de coordination et d'action important à ce niveau-là.

## Espoir

Si j'évoque une certaine lassitude, elle n'exprime ni fatigue ou résignation et différents projets nous invitent à être optimistes tout en restant vigilant-e-s. Je suis confiante dans notre capacité à poursuivre le combat et les nombreuses démarches permettant aux femmes et aux hommes de construire leurs projets de vie de manière digne. Le Bureau de l'égalité a mis en œuvre cette année, en collaboration avec le canton de Berne, l'Antenne interjurassienne de l'égalité. Il participera notamment à des actions de promotion en matière d'égalité salariale tout comme il continuera de s'engager dans différents thèmes de société.

Je ne saurais conclure sans adresser mes sincères remerciements à toutes les personnes qui donnent sens aux engagements du Bureau de l'égalité, en particulier à M<sup>me</sup> Marie-Josèphe Lachat et à M<sup>me</sup> Karine Marti Gigon qui ont dirigé le Bureau de l'égalité et à toutes les personnes bénévoles qui s'engagent dans la vie associative, dans des actions au quotidien en faveur de l'égalité. Ma gratitude va en outre à M<sup>me</sup> Angela Fleury, actuelle cheffe, à ses collaboratrices, M<sup>mes</sup> Daniella Willemin et Laure Chiquet et à Laurie Berberat, stagiaire MPC; je vous propose de leur faire confiance et de nous engager à leurs côtés.

# Association féminine pour la défense du Jura

Nous reproduisons ici le texte rédigé par l'Association féminine pour la défense du Jura (AFDJ) en 1977 présentant le projet de création d'un Bureau de la condition féminine et envoyé aux milliers de femmes membres de l'AFDJ, du Jura nord et sud.

## Bureau de la condition féminine

En 1975 déjà, l'AFDJ a lancé l'idée d'un Bureau de la condition féminine. Depuis, l'Assemblée constituante a accepté un article constitutionnel garantissant la mise en place de ce Bureau. Nous aimerions vous exposer en quelques lignes ce que ce Bureau pourra vous apporter, quelle que soit votre situation sociale.

### Pour la femme au foyer :

- des cours traitant des problèmes de l'enfance, de l'adolescence, de l'école, de la consommation (exemples : contrats de vente, ventes à crédit, assurances...)
- une formation permanente avec des cours selon les souhaits des participants. Cela pourrait se faire en relation avec l'Université populaire ou certaines écoles.

### Pour la femme exerçant une profession :

- la réalisation d'institutions pour les enfants (crèches, garderies, jardins d'enfants, classes de loisirs ou de devoirs surveillés) ;
- des échanges avec d'autres femmes pour mieux planifier, organiser le travail ménager.

### Le Bureau luttera :

- pour des congés de maternité plus longs, payés et une réembauche garantie ;
- pour la promotion professionnelle de la femme (à formation égale, la situation de la femme est généralement inférieure à celle de l'homme) ;
- pour un salaire féminin décent (le salaire de la femme est en moyenne 30% inférieur à celui de l'homme).

### **Pour la femme chef de famille :**

- une information juridique concernant par exemple :
  - les allocations auxquelles elle a droit,
  - sa défense professionnelle,
  - les bourses d'études pour elle-même et ses enfants ;
- une orientation pour une meilleure formation professionnelle ou un recyclage. Actuellement, 40% des jeunes filles ne reçoivent pas de formation ;
- la femme seule se sent isolée, le Bureau pourrait regrouper des femmes chef de famille pour créer un dialogue, un échange ;
- le Bureau luttera afin de remédier aux injustices juridiques, fiscales et autres, touchant la femme seule.

### **Pour la femme célibataire :**

- un travail devra être accompli pour lutter contre les préjugés qui empêchent la femme célibataire d'être considérée à part entière. Elle souffre d'un manque de considération dans notre société et de ce fait, a des difficultés pour s'intégrer socialement et professionnellement.

### **Pour la femme dans le troisième âge :**

- le Bureau pourra l'orienter vers les différents services existants ;
- l'aider dans des démarches administratives.

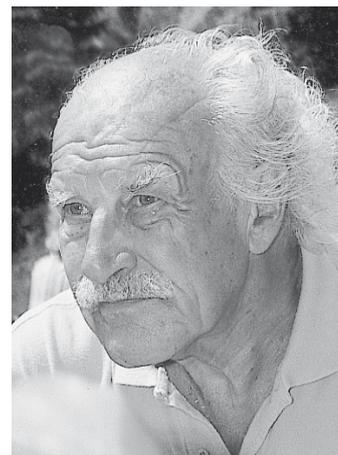
### **Pour la jeune fille :**

- une aide dans le choix d'une profession (stages nombreux, éventail plus large des professions possibles) ;
- une formation civique et juridique (exemple : contrats de mariage) ;
- des rencontres sur divers sujets désirés.

En conclusion, il dépendra de chacune d'entre nous que ce bureau soit le centre d'accueil où chaque femme pourra, en toute liberté, faire part de ses préoccupations. Elle cherchera, avec les responsables, des solutions aux problèmes de tout ordre : conjugaux, sexuels, juridiques, professionnels, culturels, afin de trouver un épanouissement dans tous les domaines.

Septembre 1977

# Et la Constitution jurassienne créa le Bureau de la condition féminine...



Joseph Voyame  
Auteur de l'avant-projet de la Constitution jurassienne

*«Que représente une souveraineté qui n'est pas exercée par toutes les forces utiles de l'Etat? Les hommes ont beau se retrancher derrière un monopole qu'ils ne cherchent même plus à justifier... [Rien] n'empêchera l'avènement d'un progrès contre lequel les nations les plus récalcitrantes se cabreront en vain. Et la démocratie ne sera plus une demi-imposture».* Voilà ce qu'écrivait en 1933, notre éminent compatriote Virgile Rossel.

Mais les progrès qu'il prônait avec tant de fougue se sont longtemps fait attendre. Au début des années quatre-vingt encore, le Code Civil suisse statuait: *«le mari est le chef de l'union conjugale»* (art. 159) et *«la femme peut exercer une profession [...] avec le consentement du mari»* (art. 167).

Les temps ont changé et le canton du Jura y a contribué dès sa naissance. Sa Constitution proclame que *«hommes et femmes sont égaux en droit»* (art. 6) et institue – une première en Suisse – le Bureau de la condition féminine, dont les tâches sont notamment de *«favoriser l'accès de la femme à tous les degrés de*

*responsabilité»* et *«d'éliminer les discriminations dont elle peut faire l'objet»* (art. 44). L'Assemblée constituante a même reconnu une importance particulière à ce service administratif, puisque c'est le seul qu'elle a mentionné expressément dans notre loi fondamentale.

L'exemple jurassien a été largement suivi. Mais les lois se modifient plus aisément que les habitudes. Certes, le Bureau de l'égalité a travaillé avec efficacité et a obtenu de notables résultats. Pour autant, le travail n'est pas achevé; les discriminations sont encore nombreuses. Sur le plan suisse, par exemple, c'est seulement en 2012 qu'il y aura un quart de femmes professeures dans les universités, selon le programme fédéral pour l'égalité des chances. Et on sait que, dans de nombreux cas, les femmes ont encore, pour le même travail, un salaire inférieur à celui des hommes. Il reste beaucoup à faire. On ne peut donc se borner à féliciter le Bureau de l'égalité de son action. Nous devons encore le soutenir et l'encourager à persévérer dans ses efforts pour atteindre les nobles buts que lui assigne la Constitution jurassienne.

# Les premières années...



© Centre St-François

Marie-Josèphe Lachat  
Cheffe du Bureau de la condition féminine de 1979 à 1995

Le 5 mars 1979, je me présente à Moré-  
pont pour commencer mon travail...

On m'envoie au quatrième étage: celui  
du Département de la Justice et de l'Inté-  
rieur. Le ministre, Pierre Boillat, me reçoit  
et me guide dans les couloirs, jusque  
devant une porte qu'il ouvre: «*Voici ton  
bureau!*»... Je m'avance, il était totalement  
vide...

Ensemble, nous y portons une table et  
une chaise... Nous échangeons quelques  
mots, il s'en va... Je me retrouve seule  
entre ces quatre murs nus... Et, selon l'ar-  
ticle 44 de la Constitution jurassienne, je  
suis là pour «*améliorer la condition fémi-  
nine, favoriser l'accès des femmes à tous  
les degrés de responsabilités et éliminer  
les discriminations dont elles peuvent  
faire l'objet*».

Quelques instants plus tard la secrétaire  
du Département m'apporte mes premiers  
dossiers: deux lettres! Prise entre deux  
sentiments – la joie et la panique – je  
choisis la seule façon de s'en sortir: l'ac-  
tion!

Chaque fois qu'il m'a été donné de présen-  
ter les débuts du BCF, je relatais ainsi mon  
arrivée à Morépoint et ma découverte crue  
de l'énormité de la tâche... C'est moins  
l'immensité de la mission que la force de

la responsabilité qui m'est apparue... Je ne  
me suis pas sentie écrasée pour autant,  
juste un moment de recul... pour décider  
le total engagement! Je savais que je ne  
serais pas seule... Le projet de création  
avait été porté par l'AFDJ, ses militan-  
tes seraient là... et d'autres associations  
et groupements l'avaient appuyé... Les  
Jurassiennes seraient là aussi! D'ailleurs,  
en présentant le travail du BCF, je parlais  
toujours en « nous », en précisant qu'il ne  
s'agissait pas du « nous » de majesté mais  
du « nous » de... solidarité!

Ce fut une aventure passionnante: un  
projet de société porté par le militantisme  
qui devient un combat d'Etat... et d'un  
Etat qui, en pleine création, se permettait  
l'audace, voire l'outrecuidance, dernier-né,  
d'être le premier à ouvrir ce champ! Tout  
était à défricher, à imaginer, à façonner,  
à débattre, à construire! Nous avons la  
ferme conscience d'être déjà dans l'ave-  
nir!

Entre les femmes des associations, du  
BCF et de la commission, les différen-  
ces politiques se sont estompées: «l'être  
femme» était le point commun à partir  
duquel se forgeait notre volonté de com-  
préhension, donc de cohésion pour la  
cohérence de notre programme... Notre  
travail était une mission! Nous avons  
aussi la prétention de corriger l'histoire!

Ce qui avait été fait pour le Jura, nous le réalisons pour les femmes... et pas seulement pour les Jurassiennes. Car le BCF devint un modèle... De cela aussi nous étions fières!

Trente ans ont passé et quoi qu'on en dise, beaucoup de choses ont changé... Même si l'on trouve que l'évolution est lente, elle est frappante lorsqu'on juxtapose les faits. Il n'en reste pas moins qu'il y a encore beaucoup à faire:

- en 1979, les filles suivaient encore un programme scolaire spécial qui faisait d'elles de bonnes ménagères, mais amputait leur apprentissage, notamment en mathématiques et en dessin géométrique. Aujourd'hui, il serait impensable d'imposer des filières scolaires basées sur le sexe. Mais il n'y a que 15% de femmes dans le corps professoral des hautes écoles universitaires!
- en 1979, il y avait encore des femmes qui ne votaient pas pour les affaires de leur canton. Aujourd'hui, tout le monde a oublié que cela fut un jour le cas! En 1979, il n'y avait pas de femmes au Conseil fédéral. Aujourd'hui, il serait totalement incongru d'imaginer un pouvoir non mixte... Mais le débat politique demeure majoritairement occupé par les hommes!
- en 1979, les statistiques évaluaient qu'à travail égal, les femmes gagnaient en moyenne 30% de moins que leurs collègues masculins. Aujourd'hui, la diffé-

rence s'est abaissée, mais elle existe encore, estimée à 19% et la responsabilité du travail domestique incombe encore, 8 fois sur 10, aux femmes uniquement!

- en 1979, la violence faite aux femmes, en particulier la violence conjugale, n'était pas crue ou, si elle l'était, pas dévoilée ni reconnue... Aujourd'hui, il ne vient plus à l'esprit de quiconque de la contester... Mais elle continue d'exister en s'aggravant peut-être même!

Le BCF voulu par les Jurassiennes est un magnifique instrument! Je crois fondamentalement que pour l'utiliser pleinement, il faut s'inscrire dans ce vouloir, dans ce désir d'une situation meilleure pour les femmes et plus largement dans ce combat pour la justice qu'est le féminisme.

Le féminisme s'inscrit dans une vision du monde qui élargit forcément l'action car elle transforme les comportements, colore les relations et aiguise le regard et la parole dite à ou sur l'autre. C'est réellement un projet de société qui englobe, dans sa conversion, les hommes autant que les femmes. Car souhaiter l'égalité revient à désirer la liberté et le respect de la dignité de toute personne, quel que soit son sexe, son origine, géographique ou sociale, sa religion ou sa philosophie.

C'est ainsi, je l'ai toujours pensé, que le BCF avait été imaginé, conçu et revendiqué par les Jurassiennes. C'est donc ainsi que nous avons tenté de le réaliser...

# Entrée en souveraineté et égalité

*Pierre Boillat  
Ministre de tutelle du Bureau de la condition féminine  
de 1979 à 1993 et avocat*



© www.diju.ch

Sous son chêne de St-Brais, M. Joseph Voyame, auteur de l'avant-projet de la Constitution de la République et Canton du Jura, a fait un travail remarquable, aussi bien quant à la forme que sur le fond. Le texte qui en est résulté est à la fois simple et précis, de sorte qu'on peut le comparer, sous certains aspects, au Code civil suisse, dont un des pères, Virgile Rossel, fut également un illustre Jurassien.

Plus que tout autre document, ce projet de Constitution faisait une large place aux idées du moment et aux attentes de la population.

L'Assemblée constituante y a tout de même mis son grain de sel en lui apportant quelques dispositions complémentaires. Sous l'impulsion des femmes de l'Association féminine pour la défense du Jura (AFDJ), le chapitre consacré aux tâches de l'Etat a été complété par une disposition traitant de la condition féminine, aux bons soins de laquelle il convenait d'instaurer un bureau.

Certains esprits chagrins y ont vu une source de dépenses inutiles; d'autres se sont attachés à promouvoir une telle innovation, qui répondait assurément à une nécessité.

Avec des moyens limités, la première responsable de ce Bureau, M<sup>me</sup> Marie-Josèphe Lachat, lui a fait acquérir ses lettres de noblesse en développant une action remarquable au service des femmes et du pays tout entier. Au fil des ans, cette institution s'est affirmée en battant en brèche les inégalités, tant au niveau législatif qu'opérationnel, sur la place de travail comme dans la vie sociale en général.

Ce fut une œuvre de pionnières. Un certain nombre de cantons et même la Confédération nous ont emboîté le pas. Il est, à ce titre, tout à fait symptomatique que la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes ait été acceptée par les Chambres fédérales le 24 mars 1995, soit près de 15 ans après le début des activités du Bureau jurassien de la condition féminine.

Il a donc fait son chemin et a ouvert la voie à d'intéressants développements. Le mérite en revient à toutes celles qui se sont engagées pour rappeler, à bon escient, que la femme est, selon un proverbe pakistanais, la racine de l'humanité. Gloire et honneur à elles!

# De 1996 à 2007, onze années passées à EGA

Karine Marti Gigon  
Cheffe du Bureau de l'égalité de 1996 à 2007

*«Nous sommes tous la somme de trajectoires  
et de fragments d'identités complexes qui nous  
composent mais ne nous définissent pas.»*

Valérie Toranian - Pour en finir avec la femme



**Un irrésistible besoin de justice et un très grand sentiment d'injustice, voilà en quelques mots le fondement de ma motivation d'alors.**

## **1996, entrée en vigueur de la LEg**

Entrée en janvier 1996 au BCF (c'est ainsi que le service s'appelait encore), j'avais le sentiment de pouvoir être utile, de pouvoir faire bouger les choses. La même année entrait en vigueur la Loi fédérale sur l'égalité, loi fort attendue! Nous savions toutes et tous que les inégalités étaient criardes et que les femmes étaient loin d'être considérées comme les égales des hommes notamment dans le domaine du travail. La Loi sur l'égalité apparaissait donc comme un outil précieux pour appuyer nos revendications. Elle le fut et l'est encore.

## **Déjà de nombreux acquis... et pourtant**

Droit de vote et d'éligibilité, contraception et ouverture théorique de tous les métiers aux femmes étaient des acquis formidables mais encore insuffisants à mes yeux.

Pourquoi fallait-il encore se justifier, prouver, voire surpasser un collègue masculin pour pouvoir avoir sa chance dans le monde du travail? Pourquoi fallait-il péniblement négocier le partage des tâches domestiques? Pourquoi fallait-il supporter les regards réprobateurs lors de la reprise du travail après la naissance d'un enfant? Tout cela démontrait bien que les mentalités n'avaient guère évolué. Le poids de la coutume était bien présent parmi les hommes... mais étrangement aussi parmi les femmes!

## **La société change, la famille aussi!**

Au cours de ces vingt dernières années, les structures familiales ont pourtant profondément changé en Europe. Baisse du nombre de mariages, augmentation des divorces occasionnent une multiplication des formes de vie individuelle. Les couples sans enfants, les familles monoparentales voient leur nombre augmenter. Une diminution évidente du taux de natalité se fait également sentir. Le renouvellement des générations n'est plus assuré avec pour conséquence la mise en péril de notre système d'assurances sociales basé sur la répartition. La famille traditionnelle (enfants, père travaillant à plein temps et mère au foyer) composait notre pays de façon très

majoritaire (environ 70 % des familles) dans les années 70. En 1990, seules 54 % des familles se reconnaissent encore dans ce descriptif et ce pourcentage continue de baisser (environ 40 % pour l'année 2000).

La notion de famille a donc évolué. Alors qu'auparavant le mariage constituait l'élément central de la notion de famille, on penche aujourd'hui pour le critère de la présence ou non d'enfants pour caractériser la famille. Il faut être conscient que la nouvelle répartition des tâches à l'intérieur des couples et l'émergence de forme de vie commune fondée sur le partenariat suscitent des demandes d'adaptation des structures d'accueil pour les enfants et des systèmes social et fiscal notamment.

## **Tradition et préjugés ont la vie dure**

Partant, il devenait impératif de travailler sur ces fameux changements de mentalités. C'est un travail de longue haleine, travail entrepris par Marie-Josèphe Lachat avant moi et continué par Angela Fleury aujourd'hui. Et pour changer les mentalités, il ne faut pas craindre de compter en termes de génération ! Informer les parents et les enseignant-e-s afin qu'ils élèvent et éduquent les enfants dans le respect des principes égalitaires est un passage obligé. Cela nécessite de nombreuses campagnes de sensibilisation et un grand nombre d'actions dans le terrain, mais c'est à ce prix que nos enfants et nos petits-enfants pourront aborder les relations hommes – femmes de manière équitable.

## **Souvenirs et moments privilégiés**

Mettre en exergue quelques moments forts des 11 années passées au Bureau de l'égalité n'est pas chose aisée. Je retiens

surtout une succession d'instantanés privilégiés avec mes collègues, avec les membres de nos différentes commissions, avec les femmes s'adressant au Bureau. Durant ces années, j'ai tenté de privilégier l'écoute afin de permettre aux femmes de venir parler de leurs problèmes à la permanence. Parallèlement, nous avons développé différents projets sur deux lignes fortes, à savoir: la violence conjugale et la formation.

S'il est vrai que les résultats sont difficilement mesurables ou quantifiables dans le domaine de l'égalité, nous pouvons toutefois nous réjouir de voir certaines choses évoluer: entrée des femmes dans des postes à responsabilité, révision de plusieurs législations cantonales comme par exemple l'éloignement du conjoint violent et la nouvelle Loi sur la prostitution, création du Centre LAVI, du système de Chèque emploi, mise en place de partenariat et de projets pour les domaines de la violence, de l'apprentissage, du choix professionnel (Oser tous les métiers, Ne limite pas ton choix – deviens IngénieurE), etc.

## **Mission et partenariat**

La mission est vaste, le mandat est large, mais c'est là aussi que se situe tout l'intérêt de cette activité. Savoir maîtriser de nombreux sujets, pouvoir répondre à toutes sortes de questions, avoir l'esprit suffisamment mobile pour travailler sur différents dossiers à la fois, voilà bien des qualités que la petite équipe du Bureau de l'égalité doit posséder. Toutefois, sans des partenariats réguliers, le bilan ne pourrait pas être aussi étoffé. A chaque fois, en fonction du sujet, du thème retenu, il faut associer les personnes et services concernés: une bibliothèque pour une exposition, un service de l'administration pour un projet, une association pour un

événement. Ce travail d'équipe permet d'être plus visible. Il offre également la possibilité de réaliser des projets que les maigres ressources tant financières qu'en personnel ne réussiraient pas à assurer.

## **Hier, aujourd'hui, demain**

A chaque époque, ses questions. A chaque époque, ses solutions. L'égalité est en marche. Tantôt rapide, tantôt plus lente, parfois elle peut même reculer ou pour le moins en donner le sentiment... Faut-il rappeler que les réflexes ne sont acquis qu'à force de répétition ! Partout ! Pareillement dans le domaine de l'égalité. Toutes celles et ceux qui ont travaillé à EGA ont participé à leur manière à la construc-

tion de la « maison égalité ». Pierre après pierre, idée après idée, projet après projet, rapport après rapport, toutes ces contributions alimentent la réflexion et partant, favorisent l'émergence d'une société plus respectueuse des femmes et des hommes. Que cet anniversaire permette de jeter un regard en arrière pour voir tout ce qui a été fait et qu'il donne un regard vers l'avenir pour voir ce qu'il y a encore à faire.

*«Demain se prépare et se construit à partir d'une connaissance du passé, d'une conscience du présent et d'une certaine idée de l'avenir.»*

Clémentine Autain – Alter égaux, invitation au féminisme

# L'égalité: un long chemin pas si tranquille

Angela Fleury

*Cheffe du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes de la République et Canton du Jura*



## Les dix-huit premiers mois

Il convient tout d'abord de remercier mes prédécesseuses pour le travail accompli pendant près de trente ans. En ce qui me concerne, cela fait très exactement une année et demie que j'ai repris le flambeau avec fierté et passion. Une année et demie de découvertes, de contacts régionaux, cantonaux, intercantonaux et nationaux; une année et demie d'actions, de campagnes de sensibilisation et de présence au service de la population jurassienne.

Pour reprendre une formule familière, mon activité «c'est que du bonheur!» et au quotidien. Les contacts professionnels et les relations interpersonnelles qui en découlent, sont pour moi des moments intenses et privilégiés. Je dirais même que dialoguer et écouter sont mes priorités pour avancer dans cette mission qui m'a été confiée: sensibiliser et œuvrer en faveur de l'égalité.

## Un œil dans le rétroviseur

Certain-e-s se refusent à jeter un œil dans le rétroviseur; pour moi c'est une nécessité pour mieux avancer. Cela fait donc trente ans que le Bureau de l'égalité entre femmes et hommes, premier de

Suisse, a vu le jour. Depuis 1976, année où le Conseil fédéral institua la Commission fédérale pour les questions féminines et 1979 avec la création du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura, le paysage en matière de lutte pour l'égalité a-t-il fondamentalement changé dans notre pays?

Dans les têtes, dans la loi, c'est l'égalité, mais dans la pratique, ça coince encore. Le paysage n'a pas radicalement changé. Disons qu'il a évolué, mais pas encore suffisamment, notamment dans le domaine du travail.

## Femmes et travail

La société demeure clivée entre les hommes qui sont les principaux acteurs, qui ont prise sur le monde et sur les affaires et les femmes qui s'occupent encore principalement des tâches domestiques et de l'éducation des enfants et qui, par conséquent, demeurent encore trop en retrait dans le monde du travail. Pourquoi une femme ne pourrait-elle pas afficher son ambition, dire clairement qu'elle aspire au pouvoir et qu'elle en a besoin pour avancer dans la vie? Et où sont-elles toutes les femmes diplômées qui ont fait de longues et brillantes études et qui ont réussi mieux que les hommes à toutes les

étapes ou presque du cursus scolaire? Où les trouve-t-on? Se sont-elles évaporées? Avis de recherche...

La position des femmes dans les entreprises, dans les pays et les gouvernements est considérée comme un indicateur de santé, de maturité et de viabilité économique. A ce propos, Angela Merkel, la Chancelière allemande, ne s'y est pas trompée lorsqu'elle a dénoncé la sous-représentation des femmes dans les instances dirigeantes des entreprises, ajoutant qu'il fallait que cela change si l'Europe voulait espérer devenir l'économie la plus dynamique. Effectivement, le monde de l'entreprise doit s'éveiller et entendre ces arguments et ne plus envisager les femmes comme un problème, mais comme une solution et les intégrer comme de véritables et talentueuses partenaires.

Parmi les progrès réalisés ces trente dernières années, il y a notamment l'entrée en masse des femmes dans le monde du travail, considérée comme l'une des principales «révolutions» du XX<sup>e</sup> siècle. Or, souhaitons qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, les discriminations à l'embauche et salariales disparaissent, que les femmes puissent occuper les postes qu'elles convoitent et choisir la vie qu'elles souhaitent mener: faire carrière ou pas, concilier vie familiale et professionnelle, travailler à temps partiel à des postes à la hauteur de leurs compétences, interrompre leur carrière et surtout pouvoir la reprendre sans être pénalisées, etc.

Tout cela est possible si chacun et chacune y met du sien et surtout si la mixité est enfin comprise comme un enjeu masculin et féminin et non plus comme une histoire de femmes. Bien sûr, il en faudra du courage, de la conviction et

de la détermination de la part des dirigeant-e-s actuel-le-s pour faire changer les choses.

## Les Bureaux de l'égalité

A nous également, en charge des bureaux de l'égalité, de collaborer avec les entreprises et de réaliser des actions concrètes de terrain.

La transition est toute trouvée pour tirer un coup de chapeau aux bureaux de l'égalité cantonaux et communaux qui sont aujourd'hui une petite vingtaine, regroupés au sein de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité entre femmes et hommes. Leur travail est considérable et indispensable; il est ponctué d'échanges d'informations et d'expériences, de formations continues concernant des thèmes spécifiques, de prises de positions communes dans le cadre de projets ou de révisions de lois, ainsi que deancements de projets intercantonaux ou nationaux.

Je ne peux conclure sans évoquer la création en 2008 de l'Antenne interjurassienne de l'égalité entre femmes et hommes qui a vu le jour après dix ans d'échanges et de réflexion entre les cantons du Jura et de Berne. Cette institution commune se trouve dans les locaux du Bureau de l'égalité, à la rue du 24-Septembre 2, à Delémont. Les détails sur sa création et son fonctionnement sont fournis plus loin par la directrice du Bureau de l'égalité du canton de Berne, M<sup>me</sup> Barbara Ruf.

Enfin, je souhaite un très bel anniversaire et une longue vie au Bureau de l'égalité entre femmes et hommes de la République et Canton du Jura.

# Les 30 ans du premier bureau de l'égalité en Suisse

*Patricia Schulz*

*Directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes  
BEFG*



©BEFG

Au moment de l'entrée en souveraineté et avec l'adoption de sa Constitution, le Jura a étonné toute la Suisse. Voilà que le dernier-né des cantons coiffait tout le monde au poteau avec deux institutions inconnues ailleurs: une Cour constitutionnelle et, par cohérence avec l'accent mis sur la protection des droits fondamentaux, un Bureau de l'égalité entre femmes et hommes. Ce Bureau, c'est le résultat de l'engagement des Jurassiennes, qui avant même d'obtenir le droit de vote, ont lutté pour que le futur canton dispose d'un service chargé de lutter contre toutes les discriminations faites aux femmes, et pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.

Ce bureau a travaillé seul pendant quelques années, et ça a dû être rude parfois. D'autres bureaux l'ont rejoint, dont le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), en 1988. Le bureau jurassien a été pionnier dans l'existence, il a été aussi pionnier dans la définition des thèmes à traiter. L'égalité dans la vie professionnelle, dans la formation, la lutte contre la violence domestique, en voici quelques-uns. Il a aussi été pionnier dans le travail en réseau: rien ne se fait en matière d'égalité si l'on ne collabore pas avec les différents acteurs, économiques, politiques, sociaux, médiatiques. Le Bureau de l'égalité du canton du Jura a

participé à la création de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité (CSDE), qui réunit tous les bureaux cantonaux et communaux, et le BFEG. Il participe ainsi à des projets nationaux et collabore aux prises de position de la CSDE sur les projets de lois fédérales. Il contribue à modeler la politique de l'égalité au niveau national et met en œuvre au niveau cantonal les projets nationaux. Il fait de même au niveau romand, avec les autres bureaux membres de la Conférence romande de l'égalité.

Il faut dans un canton, comme au plan national, un service qui s'occupe professionnellement, avec compétence, avec engagement de l'égalité entre femmes et hommes, qui nous concerne toutes et tous. Et il doit disposer des ressources humaines et matérielles nécessaires à mener sa tâche. Au plan fédéral, nous avons besoin du bureau du Jura comme partenaire, afin de nous inspirer de ses réalisations et de ses idées et de bénéficier de son rôle de relais.

Un exemple pour montrer l'utilité de ces coopérations continues: la Conférence suisse des déléguées à l'égalité a mené en 1997 la première campagne nationale d'information concernant la violence domestique. Elle a ainsi initié un changement important: cette forme de violence

a cessé de s'exercer dans l'impunité de la sphère privée. Au contraire, la violence conjugale a été reconnue comme un problème de toute la société.

Des modifications législatives ont suivi, également soutenues par les bureaux de l'égalité: Code pénal, Code civil et lois cantonales offrent une meilleure protection aux victimes. En présidant le Groupe de coordination violence, le Bureau de l'égalité contribue de façon déterminante aux efforts de prévention menés dans le canton.

Je souhaite un très bel anniversaire au Bureau de l'égalité du canton du Jura et formule tous mes vœux pour qu'il continue, avec sa compétence et sa créativité, à développer un monde où chacune et chacun puisse déployer ses talents librement. Je voudrais pour finir rappeler la devise de Guillaume d'Orange: «point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer». Elle résume bien l'essence du travail des bureaux de l'égalité. A mes collègues du Bureau de l'égalité: longue vie à vous et à votre bureau!

d'égal à égale!

# Antenne interjurassienne de l'égalité

*Barbara Ruf*

*Responsable du Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme du canton de Berne*



Les cantons de Berne et du Jura ont ouvert le 2 février 2009 l'Antenne interjurassienne de l'égalité. Avec cette institution, le Jura bernois dispose désormais d'un interlocuteur de langue française pour tout ce qui touche à l'égalité.

L'Antenne interjurassienne de l'égalité fournit des renseignements aux particuliers, aux organisations et aux entreprises sur la thématique de l'égalité dans toute sa variété. Qu'il s'agisse d'égalité salariale, de congé maternité, de rédaction épïcène, de conciliation du travail et de la famille ou de harcèlement sexuel, l'Antenne interjurassienne peut proposer son concours. Elle répond aux questions, fournit des informations ou encore dirige la clientèle vers les centres de consultation spécialisés.

L'Antenne interjurassienne de l'égalité est dirigée par le Bureau de l'égalité du canton du Jura à Delémont. C'est là d'ailleurs qu'elle a son siège. Mais les entretiens peuvent également se dérouler dans le Jura bernois. L'Antenne est ouverte tous les jours, pendant les heures d'ouverture du Bureau.

L'Antenne interjurassienne de l'égalité comble une lacune dans l'offre du canton de Berne en matière d'égalité. Certes, le Bureau bernois de l'égalité fournit également des renseignements en lan-

gue française. Mais, pour les questions complexes, les collaboratrices germanophones du Bureau buttent sur le français malgré toute leur bonne volonté.

La solution mise en place apporte une réponse pragmatique à un problème qui existe depuis de longues années. Les ressources humaines mises à la disposition de l'Antenne pour les trois prochaines années correspondent en moyenne à un poste à 20%. Le Bureau de l'égalité du canton du Jura est indemnisé à raison de 30 000 francs par an. Les deux cantons ont conclu une convention de prestations qui règle tous les détails.

Techniquement et politiquement parlant, cette solution est la plus adéquate de toutes celles qui ont été envisagées. Elle permet en effet à la population du Jura bernois de profiter de l'expérience et du professionnalisme du Bureau jurassien. Compte tenu des effectifs du Bureau bernois, deux postes équivalents plein temps, l'offre proposée est adéquate.

L'Antenne interjurassienne de l'égalité doit son existence à la longue tradition de collaboration entre les deux bureaux qui se manifeste notamment dans le stand commun au Salon de la formation. L'Antenne vient encore consolider ces relations de partenariat.

Le Bureau bernois de l'égalité va continuer de déployer ses activités pour le canton de Berne tout entier. Ses publications continueront de paraître dans les deux langues. De même, ses projets continueront dans la mesure du possible de s'adresser aux deux régions linguistiques. Les avis qu'il émet profitent au canton dans son ensemble, de même que son action en faveur de l'intégration de la perspective genre dans toutes les politiques publiques. Enfin, le Bureau bernois conserve son siège dans *egalite.ch*, le réseau des bureaux de l'égalité de Suisse romande.

L'Antenne va permettre de simplifier les contacts avec la région. J'espère que les échanges entre le Bureau bernois et la Commission cantonale de l'égalité, d'une part, et la population, les organisations et les institutions du Jura bernois, d'autre part, seront dorénavant plus spontanés.

Dans le domaine de la politique de l'égalité, le canton du Jura et celui de Berne sont confrontés à des interrogations similaires: Comment atténuer les inégalités salariales entre les deux sexes? Comment les pères et les mères peuvent-ils concilier plus facilement travail et famille? Comment augmenter la représentation féminine en politique? Comment élargir le choix professionnel des filles et des garçons? Le canton du Jura et le Jura bernois ont un indice de l'égalité (Office fédéral de la statistique) quasiment identique qui se situe dans la moyenne. Ce qui signifie que les deux régions peuvent s'épauler et se stimuler mutuellement.

Je souhaite que sous l'impulsion de l'Antenne, le Jura bernois devienne plus sensible encore à l'égalité dans la famille, dans la formation et dans la vie professionnelle et plus conscient de l'apport de la réalisation de l'égalité pour l'économie, la politique et la société civile. L'Antenne interjurassienne de l'égalité aura atteint son objectif lorsque le public connaîtra et sollicitera ses prestations. Elle est tributaire, pour réussir, de la coopération des réseaux et des personnes clé du Jura bernois. Toutes et tous ont leur rôle à jouer durant les trois années de la phase pilote. Bonne chance à toutes les actrices et tous les acteurs de l'expérience!

«Je souhaite travailler à temps partiel pour avoir plus de temps à consacrer à mes enfants. Comment faire?»



N'hésitez pas à nous contacter!

**Antenne interjurassienne de l'égalité**

032 420 79 06  
egalite.interjurassienne@jura.ch

# Bibliographie

## **Egalité entre femmes et hommes: trente ans après: une chronologie des événements**

Patricia Schulz, In: Sécurité sociale, Berne, 2004 3, p. 138-141.

## **1907-2007: 100 pages d'histoire**

Simone Chapuis-Bischof et Christiane Mathys-Reymond, Lausanne: ADF-Vaud, 2007.

## **La mixité des hommes et des femmes**

Corinne Chaponnières, Gollion: Infolio Ed., 2006.

## **L'intégration professionnelle de pionnières et pionniers: une approche comparative**

Julien Thiebaud, Genève: s.n., 2005.

## **Pionnières et créatrices en Suisse romande, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles**

Service pour la promotion de l'égalité, Genève: Slatkine, 2004.

## **C'est technique, c'est pour elle: 100 métiers pour les filles, 100 témoignages de professionnelles qui ont choisi la technique, 100 pistes de métiers pour les filles**

3e/ONISEP, Secrétariat d'Etat aux Droits des Femmes, Marne-la-Vallée: ONISEP, 1993.

## **Les métiers n'ont pas de sexe: la formation scolaire et professionnelle**

Isabelle Nanchen, Genève: Ecole supérieure d'information documentaire, 1992.

## **Les métiers n'ont pas de sexe: pionnières et pionniers**

Isabelle Nanchen, Genève: Ecole supérieure d'information documentaire, 1992.

## **Les métiers n'ont pas de sexe: les femmes dans les entreprises, dans l'administration**

Isabelle Nanchen, Genève: Ecole supérieure d'information documentaire, 1992.

## **Et pourquoi pas une femme? Enquête sur les offres d'emplois**

Katharina Belser, Berne: Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, 1992.

## **Guide de la mixité des emplois**

Secrétariat d'Etat chargé des Droits des femmes et le Ministère du travail, de l'emploi et formation professionnelle, 1992, Paris: Cnidff, 1992.

## **Métiers de femmes? Métiers d'hommes?: pour tous et toutes**

Käthi Ruf Gerber, Berne: OCOP, 1991.

## **Les filles à la conquête de tous les métiers**

Paris: ONISEP, 1985.

**Nicole Petignat, la fille qui siffle les garçons**

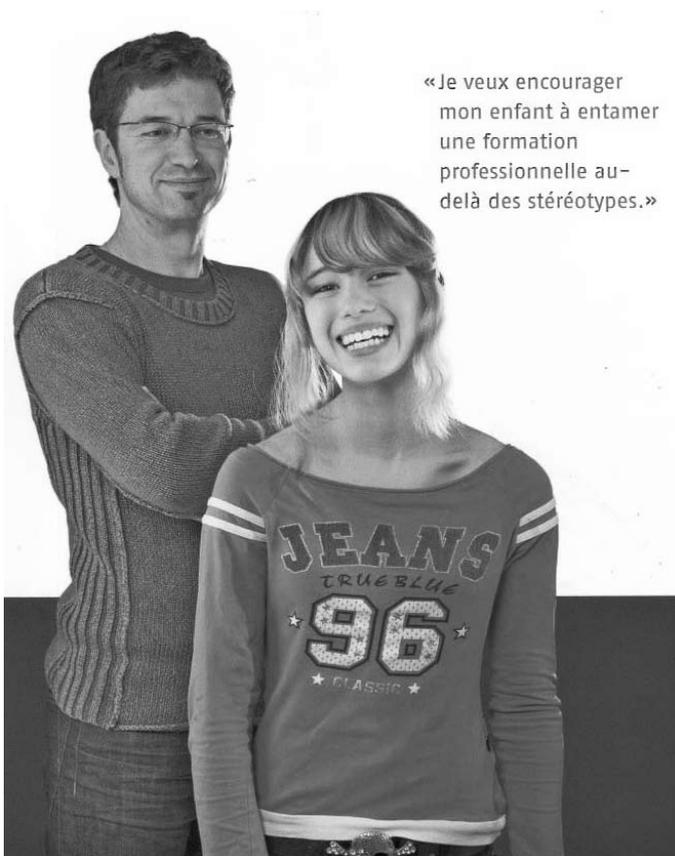
Pierre-André Marchand, 2006, Lausanne: Favre, 2006.

**L'Aventurière des sables: 14'000 km à pied à travers les déserts australiens**

Sarah Marquis, 2004, Bévillard: Ed. du Roc, 2004.

Tous ces ouvrages peuvent être empruntés gratuitement  
à la bibliothèque du Bureau de l'égalité  
c/o Bibliothèque cantonale jurassienne  
Hôtel des Halles, 2900 Porrentruy  
T. 032 420 84 10 ou 420 84 00  
F. 032 420 84 99  
[www.jura.ch/occ/bicj](http://www.jura.ch/occ/bicj)

d'égal à égale!



«Je veux encourager mon enfant à entamer une formation professionnelle au-delà des stéréotypes.»

## Antenne interjurassienne de l'égalité

032 420 79 06

egalite.interjurassienne@jura.ch



Affranchir  
s.v.p

- Oui, je désire recevoir gratuitement les prochains numéros **d'égal à égalE!**
- Veuillez noter mon changement d'adresse

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_

NPA Localité \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

**Bureau de l'égalité**  
2, rue du 24-Septembre  
2800 Delémont

# Actions du Bureau de l'égalité - Formation



La Journée "Oser tous les métiers" JOM est de retour, le jeudi 12 novembre 2009.

A l'occasion de cet événement, les filles de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années scolaires accompagnent leur père et les garçons leur mère dans leur journée de travail.

Cette journée permet aux jeunes d'explorer des univers professionnels nouveaux et d'agrandir l'éventail de leurs possibilités dans la perspective des choix à venir.

Le 10 septembre prochain aura lieu la "Journée Deviens ingénieurE". Les jeunes filles de 9<sup>e</sup> année pourront visiter la Division technique du CEJEF à Porrentruy et auront la possibilité de réaliser un objet en atelier.

Deux femmes scientifiques ou ingénieures de l'Ecole d'ingénieurs de St-Imier présenteront leur parcours professionnel.



**SALON 2010**

de la formation  
jura/jura bernois

delémont 24→28 mars

**Ne limite pas ton choix, ose tous les métiers !**

Le Bureau de l'égalité tiendra un stand commun au Salon de la formation 2010 avec le Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire et le Bureau de l'égalité du canton de Berne.

Retrouvez l'ensemble des activités du Bureau de l'égalité  
dans les rapports d'activités annuels  
disponibles sur le site Internet  
[www.jura.ch/ega](http://www.jura.ch/ega)

# Adresses utiles

## **Bureau de l'égalité**

2, Rue du 24-Septembre  
2800 Delémont  
032 420 79 00  
egalite@jura.ch  
www.jura.ch/ega

## **Antenne interjurassienne de l'égalité**

2, Rue du 24-Septembre  
2800 Delémont  
032 420 79 06  
egaliteinterjurassienne@jura.ch

## **Association féminine pour la défense du Jura**

17, Chemin des Minoux  
2900 Porrentruy  
www.maj.ch/afdj

## **Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme**

Postgasse 68  
3000 Berne 8  
031 633 75 78  
info.fgs@sta.be.ch  
www.be.ch/egalite

## **Bureau fédéral de l'égalité**

Schwarztorstrasse 51  
3003 Berne  
031 322 68 43  
ebg@ebg.admin.ch  
www.ebg.admin.ch

## **Conférence romande des Délégué-e-s à l'égalité**

www.egalite.ch

## **Conférence suisse des Délégué-e-s à l'égalité**

www.equality.ch

## **Formation**

### **Hautes écoles spécialisées de Suisse orientale HES-SO**

Egalité des chances  
www.hes-so.ch/CMS

### **Université de Fribourg**

Service pour l'égalité entre femmes et hommes  
www.unifr.ch/fem/fr

### **Université de Genève**

Questions féminines – égalité des chances  
www.unige.ch/rectorat/egalite

### **Université de Lausanne**

Bureau de l'égalité des chances  
www.unil.ch/egalite

### **Université de Neuchâtel**

Service de l'égalité des chances  
www.unine.ch/egalite

### **Ecole polytechnique fédérale de Lausanne**

Bureau de l'égalité des chances  
http://egalite.epfl.ch

d'égal à égale!

Bureau de l'égalité  
entre femmes et hommes  
de la République et Canton du Jura  
2, rue du 24-Septembre  
CH - 2800 Delémont  
T +41 32 420 79 00  
F +41 032 420 79 01  
[www.jura.ch/ega](http://www.jura.ch/ega)  
[egalite@jura.ch](mailto:egalite@jura.ch)